



2026-008

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six le 5 janvier à 18h45

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 22/12/2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Bernadette PELISSIER, Valérie GAGNE, Thierry SOLEILHAC, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE, Serge ABOULIN, Christine SIMON, Gilles AUDRAS, Roland SEUX, Sabine JOUVHOMME, Denis CLAMENS.

Excusés :

Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY

Secrétaire de séance : Laetitia PRADINES

**OBJET : Principe de remboursement des frais d'électricité du Pôle Santé –
Budget principal / Budget annexe Pôle Santé**

Monsieur le Maire rappelle que certaines dépenses d'électricité relatives au Pôle Santé ont été initialement imputées sur le budget principal de la commune, alors qu'elles auraient dû l'être sur le budget annexe « Pôle Santé ».

Il présente au Conseil municipal l'état récapitulatif chiffré des dépenses concernées, joint à la présente délibération, précisant la nature des factures, les périodes de consommation et les montants correspondants.

Le montant total des frais d'électricité à réaffecter du budget annexe « Pôle Santé » vers le budget communal s'élève à 9 500 €.

Il est donc proposé de procéder au remboursement de ce montant, par le budget annexe « Pôle Santé » au profit du budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le remboursement des frais d'électricité du Pôle Santé imputés au budget principal, pour un **montant total de 9 500 €**, conformément à l'état récapitulatif annexé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette somme du budget annexe « Pôle Santé » vers le budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les écritures comptables correspondantes ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets concerné

Le Maire,
Franck PAILLON



La secrétaire de séance,
Laetitia PRADINES



Fait et délibéré le 05/01/2026
Pour extrait certifié conforme